

## **AVIS D'ENTRÉE EN VIGUEUR**

### **RÈGLEMENT 2020-08 DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE ADDITIONNELLE DE 3 188 031 \$ ET UN EMPRUNT ADDITIONNEL DE 3 188 031 \$ AU RÈGLEMENT D'EMPRUNT 2014-04 AFIN D'EFFECTUER DES TRAVAUX DE MISE AUX NORMES DES OUVRAGES D'ASSAINISSEMENT DES EAUX USÉES**

---

**AVIS PUBLIC** est donné que le conseil de la Ville de Beauharnois a adopté, à sa séance extraordinaire du 19 mai 2020, le Règlement 2020-08;

**QUE** ce Règlement décrète une dépense additionnelle de 3 188 031 \$ et un emprunt additionnel de 3 188 031 \$ au Règlement d'emprunt 2014-04, sur une période de vingt (20) ans, afin d'effectuer des travaux de mise aux normes des ouvrages d'assainissement des eaux usées;

**QUE** le 20 juillet 2020, le Règlement 2020-08 a reçu une approbation du Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, approuvant ainsi une dépense et un emprunt de 1 652 593 \$;

**QUE** ce Règlement est en vigueur à la date de la publication d'un avis signé par le greffier;

**QUE** ce Règlement est disponible pour consultation à l'hôtel de ville situé au 660, rue Ellice à Beauharnois, pendant les heures d'ouverture, soit du lundi au jeudi de 8 h à 12h et de 13 h à 16 h 30 et le vendredi de 8 h à 12h.

**Fait et publié le même jour sur le site Internet de la Ville de Beauharnois, le 20 juillet 2020.**

**Me Claude Deschênes  
Greffier par intérim**